



N° 1990

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 5 juin 2019

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE SUR LE PROJET DE LOI, APRÈS ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE, *de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2017* (n° 1947),

PAR M. JOËL GIRAUD,
Rapporteur général
Député

ANNEXE N° 32

POUVOIRS PUBLICS

Rapporteur spécial : MME. LISE MAGNIER

Députée

SOMMAIRE

	Pages
PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA RAPPORTEURE SPÉCIALE ET DONNÉES CLÉS	5
INTRODUCTION	7
A. LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE.....	9
B. LES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES	11
1. L'Assemblée nationale	11
2. Le Sénat	14
3. La Chaîne parlementaire	16
C. LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL.....	17
D. LA COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE	18
TRAVAUX DE LA COMMISSION.....	19
ANNEXE	21

PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA RAPPORTEURE SPÉCIALE ET DONNÉES CLÉS

La rapporteure spéciale observe que :

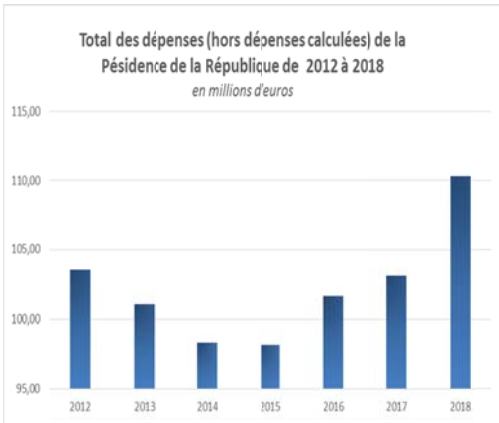
– l’annexe au projet de loi de règlement consacrée à la mission *Pouvoirs publics* devrait comprendre un résumé des données d’exécution des budgets respectifs de l’Assemblée nationale et du Sénat ;

– les dépenses d’investissement des deux assemblées et de la Présidence de la République ont été largement sous-exécutées ;

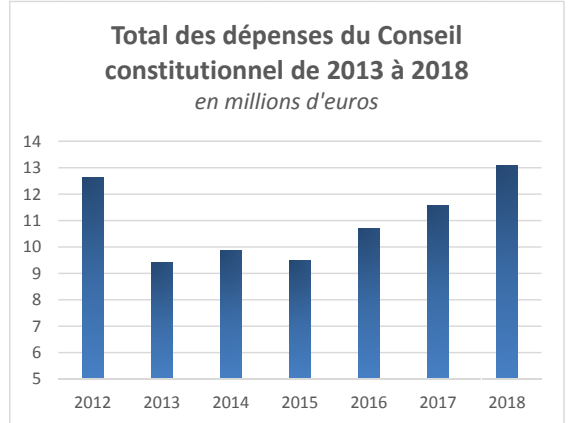
– les dépenses de la Présidence de la République ont connu une forte progression (+ 6,9 %), passant de 103,2 à 110,3 millions d’euros, en raison principalement de la hausse des effectifs de sécurité et de l’augmentation des dépenses liées aux déplacements du Président ;

– malgré la sous-exécution du budget initial, l’Assemblée nationale continue de puiser sur ses réserves ;

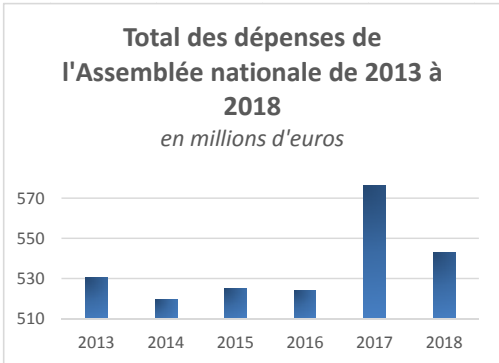
– au Conseil constitutionnel des progrès sont sans doute possibles en matière de prévision budgétaire, comme le montre la forte surexécution du budget 2018 qui succède à la forte sous-exécution de 2017.



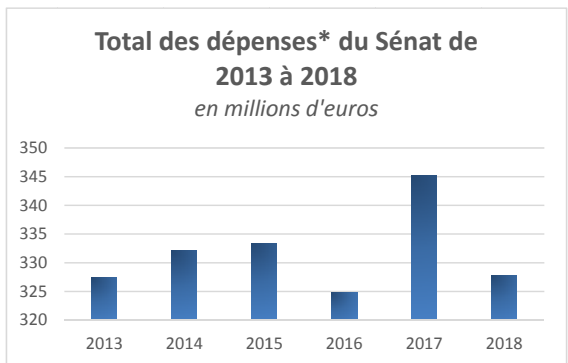
Sources : annexes aux PLR 2012 à 2018, réponses aux questionnaires budgétaires.



Sources : annexes aux PLR 2012 à 2018, réponses aux questionnaires budgétaires.



Source : documentation budgétaire de l'Assemblée nationale.



* Total des dépenses prenant en compte la mission institutionnelle, le jardin du Luxembourg et le musée du Luxembourg

Source : documentation budgétaire du Sénat.

INTRODUCTION

L'examen de l'exécution des crédits de la mission *Pouvoirs publics* occupe une place un peu particulière dans l'exercice d'évaluation auquel se livre désormais la commission des finances chaque printemps. S'agissant de cette mission, l'évaluation ne peut s'inscrire, à l'évidence, dans le cadre constitutionnel du contrôle parlementaire sur l'action du Gouvernement.

En effet, à la différence des crédits des autres missions, les dotations allouées à la présidence de la République, aux deux assemblées parlementaires, au Conseil constitutionnel, à la Cour de justice de la République ainsi qu'à La Chaîne parlementaire ne sont pas assorties d'objectifs et d'indicateurs de performance. Leur utilisation n'est pas présentée dans un rapport annuel de performances, mais dans une simple annexe, conformément aux dispositions de l'article 115 de la loi de finances pour 2002, et elle est, en fait, retracée dans des documents émanant des différentes institutions dans des formats et selon des canaux variés

Il convient à ce sujet de formuler un regret. L'article susmentionné précise en effet que : « *Est jointe au projet de loi de règlement une annexe explicative développant, pour chacun des pouvoirs publics, le montant définitif des crédits ouverts et des dépenses constatées et présentant les écarts avec les crédits initiaux.* »

Logiquement, la Présidence de la République, le Conseil constitutionnel et la Cour de justice de la République en ont conclu qu'il convenait de présenter en annexe des détails quant à l'utilisation de la dotation accordée.

Mais, s'agissant de l'Assemblée nationale, du Sénat et de La Chaîne parlementaire, il est simplement indiqué que la dotation a été consommée. Pour le reste, le lecteur est renvoyé :

– au rapport du collège des questeurs à la commission spéciale chargée d'apurer les comptes pour l'Assemblée nationale ;

– au rapport de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne pour le Sénat.

Il ne s'agit nullement ici de remettre en cause la grande qualité et le niveau de détail élevé de ces rapports, mais force est de constater que leur mise en ligne intervient tardivement et que le chemin pour y accéder sur les sites respectifs des deux assemblées n'est pas tout à fait aisé.

Il semblerait donc utile, pour l'information de nos concitoyens, que l'exécution du budget des assemblées et des chaînes parlementaires fasse au moins l'objet de quelques pages dans l'annexe au projet de loi de règlement.

Par ailleurs, l'analyse détaillée que la Cour des comptes fait chaque année des comptes de la Présidence de la République n'est publiée qu'en juillet. Votre rapporteure ne peut donc s'y référer, alors que les notes d'analyse de l'exécution budgétaire relatives aux autres missions sont disponibles à temps pour la discussion de la loi de règlement.

*

* *

L'année 2018 est moins atypique que 2017, pendant laquelle trois élections nationales – présidentielle, législative, sénatoriale – ont évidemment eu une incidence sur le fonctionnement et les dépenses des institutions concernées. Pour autant, et malgré des exécutions budgétaires contrastées (nette surexécution du budget initial pour les deux premiers, sous-exécution pour la dernière), la Présidence de la République, le Conseil constitutionnel et l'Assemblée nationale ont dû prélever sur leurs réserves :

– la présidence de la République à hauteur de 5,7 millions d'euros (5,1 % des dépenses), contre 2,1 millions d'euros en 2017 ;

– le Conseil constitutionnel à hauteur de 1,4 million (10,4 % des dépenses), alors que le solde était de + 2,1 millions en 2017 ;

– l'Assemblée nationale à hauteur de 17,7 millions (3,25 % des dépenses), contre 49,7 millions en 2017.

Le Sénat a connu en revanche un solde positif de 3,45 millions d'euros, contre – 8,45 millions en 2017.

A. LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

La dotation de la Présidence de la République avait été portée de 100 à 103 millions d'euros en loi de finances pour 2018. Or les dépenses de l'Élysée ont connu une progression beaucoup plus significative, puisqu'elles sont passées entre 2017 et 2018 de 103,2 à 110,3 millions d'euros en crédits de paiement, soit une augmentation de 6,9 %.

Cette évolution résulte de deux facteurs principaux :

- l'augmentation des dépenses de personnel ;
- la progression des dépenses liées aux déplacements.

Les dépenses de personnel se sont en effet élevées en 2018 à 69,56 millions d'euros, contre 64,95 millions en 2017, soit une augmentation de 4,61 millions (+ 7,1 %). Cette augmentation est principalement due à la hausse des effectifs à hauteur de 33 équivalents temps plein (ETP) en 2017, dont l'effet en année pleine n'est visible qu'à compter de l'année 2018 tout en étant partiellement compensé par la suppression de 8 ETP. Pour mémoire, cette hausse concerne pour l'essentiel les effectifs en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la sécurité informatique.

Les dépenses de déplacement ont à nouveau significativement progressé, passant de 17,7 millions d'euros en 2017 – année partagée entre deux présidences – à 20 millions en 2018, soit une progression de 13,2 %. Cette augmentation s'explique par :

- l'activité internationale soutenue du Président de la République ;
- une augmentation de 13,7 % des frais liés au transport (notamment une augmentation des dépenses des vols de l'ETEC⁽¹⁾) ;
- une augmentation de 11,9 % des coûts des prestations d'hébergement notamment due au dispositif sécuritaire renforcé.

Enfin, les dépenses de fonctionnement progressent de 9,9 % (+ 1,5 million d'euros, augmentation essentiellement liée à la croissance des moyens généraux sous l'effet de la forte activité des services), tandis que les dépenses d'investissement, en partie redéployées vers le fonctionnement, reculent de 25 %.

Dans le contexte actuel, il ne fait aucun doute que la sécurité des personnes et des bâtiments devait être sérieusement rehaussée. Par ailleurs, il n'y aurait aucun sens à entraver l'activité internationale du Président de la République au prétexte d'économies toutes relatives pour notre pays. Il conviendrait cependant de déterminer si l'on a atteint en 2018 un certain « régime de croisière » à partir duquel sera fixée la dotation des prochaines années.

(1) Escadron de transport, d'entraînement et de calibration.

Les réserves de la Présidence étant à peu près épuisées après l'exercice 2018, il est probable que cette dotation devra de nouveau être augmentée.

Le tableau ci-après retrace les dépenses de la Présidence de la République en 2017 et 2018.

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTICE DE LA RÉPUBLIQUE EN 2017 ET 2018

(en euros)

DÉPENSES (en €)	2017				2018					
	Budget initial (LFI)		Budget exécuté		Budget initial (LFI)		Budget rectificatif		Budget exécuté	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1-Personnels	67 500 000	67 500 000	64 948 201	64 941 201	69 100 000	69 100 000	70 100 000	70 100 000	69 555 522	69 555 522
2- Fonctionnement	14 450 000	14 450 000	15 618 075	15 195 497	15 000 000	15 000 000	17 418 755	16 969 750	17 104 217	16 695 808
Action présidentielle	3 010 800	3 010 800	2 948 812	3 081 585	3 055 000	3 055 000	3 181 625	3 190 625	3 138 919	3 136 905
<i>Activité diplomatique</i>	1 338 200	1 338 200	804 277	804 142	1 305 000	1 305 000	883 250	875 762	781 080	796 333
<i>Action hors diplomatie en métropole et outre-mer</i>	1 672 600	1 672 600	2 144 535	2 282 444	1 750 000	1 750 000	2 298 375	2 314 863	2 357 839	2 340 571
Administration de la présidence	11 439 200	11 439 200	11 669 263	12 101 911	11 945 000	11 945 000	14 237 130	13 779 125	13 965 298	13 558 903
<i>Ressources humaines et administration générale</i>	1 498 960	1 498 960	1 381 196	1 419 632	1 550 000	1 550 000	1 998 877	1 442 472	1 951 122	1 413 016
<i>Moyens généraux</i>	2 554 720	2 554 720	3 266 453	3 462 064	2 660 000	2 660 000	4 851 983	4 756 983	4 598 751	4 662 865
<i>Gestion immobilière</i>	3 258 100	3 258 100	2 711 291	2 578 820	3 383 000	3 383 000	2 665 750	2 744 209	2 752 067	2 654 956
<i>Télécommunications, informatique et numérique</i>	3 207 450	3 207 450	4 071 102	3 414 904	3 320 000	3 320 000	3 353 540	3 484 540	3 343 879	3 525 278
<i>Sécurité</i>	122 000	122 000	482 824	461 666	230 000	230 000	608 750	592 691	587 253	572 096
<i>Action sociale</i>	797 970	797 970	756 397	775 825	802 000	802 000	758 230	758 230	732 225	730 692
3- Déplacements présidentiels	14 300 000	14 300 000	11 586 289	17 682 060	14 300 000	14 300 000	17 756 000	20 017 000	17 748 014	20 007 024
<i>déplacements diplomatiques</i>	5 415 000	5 415 000	6 569 657	6 607 869	5 436 000	5 436 000	7 330 000	7 316 500	7 250 232	7 304 742
<i>déplacements hors action diplomatique</i>	2 226 000	2 226 000	2 295 641	2 066 492	2 935 000	2 935 000	2 296 000	2 300 500	2 368 185	2 304 522
<i>avions ETEC</i>	6 659 000	6 659 000	7 720 990	9 008 700	5 929 000	5 929 000	8 130 000	10 400 000	8 129 596	10 397 760
4- Investissement	4 000 000	4 000 000	6 574 964	5 366 443	5 800 000	5 910 000	4 250 750	4 329 430	3 875 055	4 038 757
TOTAL DES DÉPENSES	100 250 000	100 250 000	103 727 529	103 191 201	104 200 000	104 310 000	109 525 505	111 416 180	108 282 808	110 297 111

Source : annexe au projet de loi de règlement 2018.

Cet autre tableau retrace les recettes pour la même période.

RECETTES DE LA PRÉSIDENTICE DE LA RÉPUBLIQUE EN 2017 ET 2018

(en euros)

RECETTES (en €)	2017		2018	
	Budget initial (LFI)	Recettes encaissés	Budget initial (LFI)	Recettes encaissés
Dotation loi de finances	100 000 000	100 000 000	103 000 000	103 000 000
Produits propres	1 200 000	1 065 593	1 200 000	1 631 611
<i>recettes du restaurant</i>	610 000	478 643	610 000	470 478
<i>produits locatifs des logements</i>	250 000	188 361	250 000	158 030
<i>participations des parents aux frais de la crèche</i>	70 000	63 826	70 000	62 935
<i>vente de produits, redevances, concessions</i>	50 000	35 181	50 000	83 242
<i>remboursement de plateaux repas</i>	30 000	42 612	30 000	53 541
<i>cessions dactifs</i>	10 000	28 599	10 000	17 325
<i>autres produits</i>	180 000	228 371	644 277	766 059
SOUS-TOTAL DES RECETTES	101 200 000	101 065 593	104 200 000	104 631 611
Prélèvement sur trésorerie	-950 000	2 124 608	110 000	5 665 500
TOTAL	100 250 000	103 191 201	104 310 000	110 297 111

Source : annexe au projet de loi de règlement 2018.

Un dernier tableau permet de suivre l'évolution des dépenses de l'Élysée depuis 2012.

**BUDGET DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE : DÉPENSES 2012-2017
(HORS DÉPENSES CALCULÉES)**

(en euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	Exécution	Exécution	Exécution	Exécution	Exécution	Exécution	Exécution
1 Charges de personnel	67 516 363	67 611 943	66 326 122	65 421 844	65 181 254	64 948 201	69 555 522
2 Déplacements	14 330 095	14 745 867	14 516 153	13 798 560	17 619 424	17 683 060	20 007 024
<i>diplomatiques</i>	<i>5 105 682</i>	<i>6 589 317</i>	<i>5 856 227</i>	<i>5 508 811</i>	<i>7 191 463</i>	<i>6 607 869</i>	<i>7 304 742</i>
<i>hors diplomatiques</i>	<i>2 500 834</i>	<i>1 595 608</i>	<i>2 024 748</i>	<i>1 995 094</i>	<i>2 674 594</i>	<i>2 066 492</i>	<i>2 304 522</i>
<i>avions ET 60</i>	<i>6 723 579</i>	<i>6 560 942</i>	<i>6 635 177</i>	<i>6 294 655</i>	<i>7 753 368</i>	<i>9 008 700</i>	<i>10 397 760</i>
3 Charges de fonctionnement courant	17 659 385	14 712 060	13 750 126	14 064 813	14 121 754	15 192 497	16 695 808
5 Équipements et travaux	4 051 685	4 024 102	3 666 057	4 822 200	4 732 796	5 366 443	4 038 757
Total des dépenses (hors dépenses calculées)	103 591 628	101 097 488	98 272 102	98 112 198	101 666 789	103 190 201	110 297 111

Source : annexes aux PLR 2012 à 2018.

B. LES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES

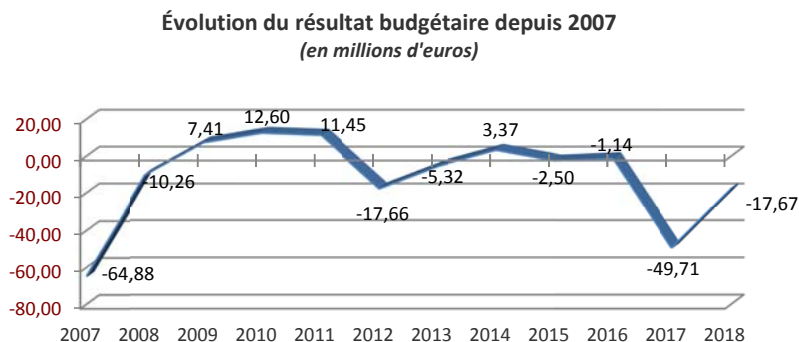
Les dotations annuelles de l'Assemblée nationale et du Sénat sont inchangées depuis 2012, respectivement à 517,89 millions d'euros et à 323,58 millions.

1. L'Assemblée nationale

Le budget initial de l'Assemblée nationale pour 2018, adopté par le Bureau le 19 juillet 2017, s'établissait à 550 millions d'euros. Plusieurs décisions prises en réunion de questure en début d'exercice, visant notamment au renforcement des moyens mis à la disposition des députés (dotation matérielle du député et crédit collaborateur notamment), ont conduit à l'adoption d'un budget rectificatif s'élevant à 568 millions d'euros. L'estimation du résultat budgétaire de ce budget rectificatif s'établissait à - 47 millions d'euros.

Le budget réalisé, dont on trouvera le détail en annexe du présent rapport, n'a atteint que 543 millions d'euros, soit 95,5 % du budget rectifié. Le résultat budgétaire pour 2018 s'établit finalement à - 17,7 millions contre près de - 50 millions l'année précédente.

Le tableau ci-après retrace l'évolution du résultat budgétaire depuis 2007.



Source : Assemblée nationale.

En matière d'investissement, des facteurs « mécaniques » expliquent la meilleure tenue du budget 2018 par rapport aux prévisions, avec le décalage d'opérations immobilières ou informatiques importantes et le report sur 2019 de la facturation d'autres opérations d'envergure.

Mais c'est surtout la difficulté à extrapoler les charges parlementaires qui a conduit à surestimer le déficit budgétaire prévisionnel.

Il était en effet difficile de prévoir avec exactitude les comportements des députés vis-à-vis des nouveaux moyens accordés pour l'exercice de leur mandat. Dans l'incertitude, les postes concernés avaient donc été budgétés à leur niveau théorique maximum. Or les taux de consommation de la plupart de ces postes ont été modérés, voire réduits. Ils sont cependant susceptibles d'augmenter dans les années à venir en fonction de la montée en charge progressive des dispositifs mis en place.

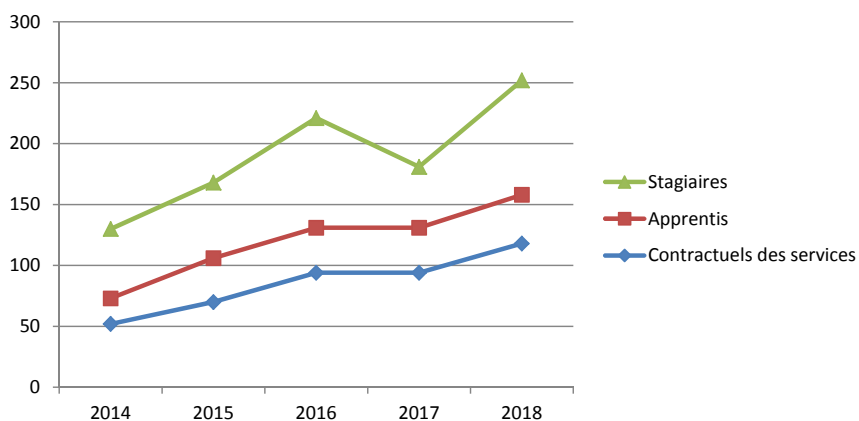
Au total, les charges parlementaires s'élèvent à 307,5 millions d'euros en 2018, soit - 12,1 millions par rapport aux prévisions. Les frais de secrétariat, notamment, sont inférieurs à la prévision, principalement en raison de la lenteur de la progression du nombre de contrats de travail de collaborateurs au cours de l'année. La dotation matérielle des députés n'a été consommée qu'à hauteur de 47 %, les dépenses de courrier et de téléphonie connaissant une véritable chute.

En revanche, la contribution de l'Assemblée (part patronale des cotisations de prévoyance et subvention d'équilibre) à la caisse de pensions des députés a connu une forte progression (+ 8,8 millions d'euros), conséquence de la hausse du nombre des députés retraités et de la suppression des cotisations facultatives des députés actifs.

Quant aux charges de personnel, elles connaissent une légère contraction : 174,6 millions d'euros dépensés en 2018, soit une baisse de 1 million d'euros par rapport à 2017. Il est à noter que les charges des personnels statutaires de l'Assemblée nationale sont en baisse de 3,4 millions d'euros alors que les charges pour le personnel contractuel augmentent de 1,3 million. De fin 2017 à fin 2018, le nombre de fonctionnaires en activité à l'Assemblée est passé de 1 089 à 1 026, tandis que celui des contractuels progressait de 155 à 183.

Le graphique ci-après montre la forte hausse du nombre de contractuels, apprentis et stagiaires à l'Assemblée nationale depuis cinq ans.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRACTUELS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE (2014-2018)
(COURBES CUMULATIVES)



Source : Assemblée nationale.

En écho à cette évolution, les charges de la caisse des retraites du personnel statutaire se sont élevées en 2018 à 50,3 millions d'euros contre 48,7 millions en 2017 (+ 1,6 million). La subvention d'équilibre, à 31,7 millions d'euros, progresse de 1,7 million. Cette augmentation s'inscrit dans une tendance de long terme, tributaire de la pyramide des âges du personnel statutaire de l'Assemblée nationale.

2. Le Sénat

La sous-exécution du budget est plus prononcée encore au Sénat qu'à l'Assemblée nationale.

Le budget prévisionnel de la haute assemblée pour 2018 s'inscrivait en forte augmentation par rapport au budget de l'année 2017, en raison notamment de la poursuite des opérations pluriannuelles de rénovation immobilière engagées. Il avait été porté à 362,5 millions d'euros, contre 345,1 millions d'euros exécutés au cours de l'exercice 2017 (+ 5 %).

Le tableau ci-après reprend les données d'exécution pour la seule mission institutionnelle du Sénat (hors jardin et musée du Luxembourg) de 2016 à 2018.

CRÉDITS ET EXÉCUTION DU BUDGET DE L'ACTION SÉNAT (MISSION INSTITUTIONNELLE)

(en euros)

	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Variation 2018/2017
DÉPENSES				
I. Investissement	7 215 147	23 896 707	19 255 399	- 19,42 %
II. Fonctionnement	305 702 447	309 359 995	297 297 461	- 3,89 %
A. Fonctionnement courant	25 302 021	25 250 756	24 589 602	- 2,62
B. Charges parlementaires	156 685 369	160 514 344	149 609 655	- 6,79 %
B1. Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	39 841 452	40 405 894	40 679 842	0,68 %
B2. Aide à l'exercice du mandat	112 294 776	115 422 794	103 656 994	- 10,2 %
B3. Anciens Sénateurs	4 549 141	4 685 657	5 272 819	12,53 %
C. Charges de personnel	123 715 057	123 594 894	123 098 204	- 0,40 %
C1. Personnel en activité : Fonctionnaires	108 588 403	108 414 214	107 183 306	- 1,13 %
C2. Personnel en activité : Contractuels et assimilés	9 079 551	9 025 980	9 533 807	5,62 %
C3. Personnel retraité	6 047 104	6 154 700	6 381 092	3,68 %
III. Total des dépenses des deux sections	312 917 594	333 256 702	316 552 860	- 5,01 %
RESSOURCES				
IV. Produits	6 150 452	9 838 600-	6 793 401	
V. Dotation de l'État	311 627 700	311 627 700	311 627 700	0,00 %
VI. Prélèvement sur les disponibilités	- 4 860 558	29 328 864-	- 1 868 242	
VII. Total des ressources	312 917 594	-	316 552 860	

Source : documentation budgétaire du Sénat.

Comme en 2017, le taux d'exécution des dépenses d'investissement, qui étaient fixées à 38 millions d'euros, est resté faible. Il ne s'est élevé qu'à 51,5 %, en raison principalement du retard pris par les différents chantiers immobiliers et de difficultés rencontrées dans certains projets informatiques.

Par ailleurs, alors que le projet de budget prévoyait de reconduire en euros courants les crédits de fonctionnement, ceux-ci ont diminué de 3,9 % pour atteindre 308 millions d'euros, contre 323 millions d'euros inscrits au budget. Cette sous-exécution est pour une très large part imputable à la mise en œuvre du nouveau mécanisme de prise en charge des frais de mandat, qui s'est notamment accompagnée du reversement au Sénat du solde d'IRFM ⁽¹⁾ non consommé par les sénateurs au 31 décembre 2017.

S'agissant des personnels, l'évolution est comparable à celle de l'Assemblée nationale.

Au 31 décembre 2018, l'administration du Sénat comptait 1 104 emplois budgétaires, contre 1 116 un an auparavant (- 1,1 %), les effectifs réels de fonctionnaires s'établissant à 1 066 personnes en raison de vacances de postes. Les traitements du personnel titulaire et stagiaire représentent une dépense de 91 106 637 euros en 2018, ce qui constitue une diminution de 884 090 euros par rapport à 2017, confirmant ainsi leur tendance à la contraction après des baisses de 380 000 euros en 2017, 930 000 euros en 2016, 1,8 million d'euros en 2015 et 1 million d'euros en 2014.

En revanche, les dépenses de rémunération du personnel contractuel et temporaire ont connu une hausse de 5,14 %, s'établissant à 6 846 166 euros en 2018.

Au total, le solde de dépenses non couvert par la dotation, qui s'élève à 4,2 millions d'euros, est financé par des produits budgétaires imputables notamment au reversement de l'excédent des régimes complémentaires de sécurité sociale (1,94 million d'euros) et à des produits non budgétés initialement. En 2018, en raison du faible taux d'exécution de ces dépenses, aucun prélèvement sur disponibilités n'a été nécessaire, contrairement à ce qui était anticipé (33,5 millions d'euros) et à ce qui avait été réalisé en 2017 (8,45 millions d'euros).

(1) Indemnité représentative de frais de mandat.

3. La Chaîne parlementaire

Aux termes de loi du 30 décembre 1999 qui la crée, La Chaîne parlementaire remplit une mission de service public, d'information et de formation des citoyens à la vie publique, par des programmes parlementaires, éducatifs et civiques. Elle diffuse les émissions conçues et réalisées par deux sociétés de programmes, l'une pour l'Assemblée nationale (LCP-AN), l'autre pour le Sénat (Public Sénat). Sur le plan financier, chaque société de programmes conclut annuellement avec l'assemblée dont elle relève une convention précisant les modalités d'exécution de sa mission, ainsi que le montant de la participation financière dont elle est dotée.

Cette dotation est inscrite au sein de la mission *Pouvoirs publics*. Elle est inchangée pour LCP-AN depuis 2013, à 16,64 millions d'euros. La dotation de Public Sénat connaît en revanche des baisses modérées depuis 2016, tout en restant à un niveau sensiblement plus élevé que celle de LCP-AN (1,6 million de plus en 2018).

L'année 2018 est une année de transition en ce qu'elle clôt les contrats d'objectifs et de moyens triennaux des deux sociétés. M. Bertrand Delais a été désigné président-directeur général de LCP-AN pour trois ans, succédant à Mme Marie-Ève Malouines, tandis qu'à Public Sénat, M. Emmanuel Kessler était reconduit dans ses fonctions pour trois ans.

Les chaînes ont poursuivi la recherche de synergies, en lançant par exemple la nouvelle émission politique *Audition publique* ou en adoptant une stratégie commune pour la fourniture d'une offre de télévision de rattrapage sur les « box » des opérateurs internet.

S'agissant de LCP-AN, les dépenses de fonctionnement intègrent en 2018 des charges exceptionnelles liées notamment au départ de plusieurs collaborateurs consécutivement au changement de direction (soit environ 675 000 euros).

C. LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Les dépenses du Conseil constitutionnel, tout d'abord, se sont élevées à 13,1 millions d'euros en 2018, pour une dotation de 11,7 millions.

Le Conseil constitutionnel avait demandé une dotation de 11,7 millions d'euros pour 2018, en baisse par rapport à 2017 (13,7 millions), année où des surcoûts importants étaient prévus pour le contrôle des trois élections nationales mais où l'enveloppe n'avait finalement été consommée qu'à hauteur de 11,6 millions. L'exécution du budget fait apparaître une augmentation des dépenses à hauteur de 13,1 millions, soit une surexécution de 1,4 million d'euros (11,2 %).

Sur sept ans, l'évolution du budget du Conseil s'établit comme suit.

ÉVOLUTION DU BUDGET DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

(en euros)

	2012 exécution	2013 exécution	2014 exécution	2015 exécution	2016 exécution	2017 exécution	2018 exécution
Total charges	12 616 248	9 415 957	9 875 690	9 488 524	10 711 765	11 585 960	13 085 098
Dotation	10 998 000	10 888 000	10 776 000	10 190 000	9 920 462	13 696 974	11 719 229

Source : annexes aux projets de loi de règlement 2012 à 2018.

En 2018, les dépenses de fonctionnement ont dépassé de 800 000 euros la prévision initiale, fixée à 1,4 million. Sont en cause des dépenses à caractère exceptionnel liées à la transformation numérique de l'institution.

La prévision de dépenses d'investissement est également largement dépassée (2,15 millions en exécution contre 1,7 million).

Votre rapporteure regrette que l'exécution du budget du Conseil constitutionnel fasse l'objet d'une présentation trop sommaire dans l'annexe au projet de loi règlement : quelques lignes de commentaire seulement et une présentation par chapitres dont le contenu est peu précis qui ne retrace pas les évolutions par rapport aux années antérieures.

D. LA COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

Du fait de la suspension, au milieu de l'été, de l'examen du projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace, la Cour de justice de la République reste une institution en sursis prolongé.

Le texte prévoyait en effet, en son article 13, la suppression de cette instance, tout en maintenant le principe d'une commission des requêtes spécifique chargée d'apprécier la suite à donner aux procédures engagées. Au total, il n'est pas certain que la suppression de la Cour de justice de la République engendre des économies substantielles, puisque les instances seront reportées vers les juridictions ordinaires dont elles accroîtront la charge de travail. Reste la question du loyer actuellement acquitté par la Cour pour les locaux qu'elle occupe dans le VII^e arrondissement de Paris – plus de 450 000 euros annuels. Le déplacement des services vers la cité judiciaire des Batignolles serait en tout état de cause souhaitable quelle que soit l'issue de la réforme constitutionnelle.

Le budget total alloué pour l'exercice 2018 était inchangé à 861 500 euros, dont 720 000 euros pour les frais de fonctionnement, 70 000 euros pour les frais de justice et 71 500 euros pour frais de procès.

Pour le fonctionnement courant de l'institution, hors frais de justice et frais de procès, la somme de 720 000 euros avait été allouée. Des économies ont pu être réalisées sur la quasi-totalité des postes budgétaires, si bien que le solde est de 33 276 euros.

Les frais de justice ont été reversés dans leur quasi-intégralité, et aucun procès n'a eu lieu en 2018.

La Cour a donc procédé à un reversement total de 174 724 euros au titre de l'exercice 2018.

TRAVAUX DE LA COMMISSION

Lors de sa réunion de 16 heures 15, le mercredi 29 mai 2019, la commission des finances, réunie en commission d'évaluation des politiques publiques, a entendu M. Marc Fesneau, ministre auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

Le compte rendu et la vidéo de cette réunion sont disponibles sur le site de l'Assemblée nationale.

ANNEXE

Budget de l'Assemblée nationale et résultat comptable 2018

(en euros)

	Réalisé	Budget initial	Budget rectificatif	Réalisé	Écart rectificatif/réalisé	Variations 2018/2017	
	2017	2018	2018	2018		Δ absolu	Δ %
A – SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Total de la section	544 116 038	523 434 839	539 476 079	523 262 627	16 213 452	-20 853 411	-3,83 %
60 Achats de biens et fournitures	7 485 004	7 799 500	7 571 500	6 752 821	818 679	-732 183	-9,78 %
61-62 Services extérieurs	30 189 937	34 034 800	29 697 000	30 051 624	-354 624	-138 313	-0,46 %
63 Impôts et taxes	4 351 537	4 441 000	4 411 000	4 285 778	125 222	-65 759	-1,51 %
64 Charges de personnel	175 604 890	176 046 000	176 146 000	174 633 555	1 512 445	-971 335	-0,55 %
<i>dont Charges de rémunération</i>	<i>123 978 193</i>	<i>123 964 600</i>	<i>123 862 600</i>	<i>121 566 502</i>	<i>2 296 098</i>	<i>-2 411 691</i>	<i>-1,95 %</i>
<i>Charges sociales et diverses</i>	<i>51 626 697</i>	<i>52 081 400</i>	<i>52 283 400</i>	<i>53 067 053</i>	<i>-783 653</i>	<i>1 440 356</i>	<i>2,79 %</i>
65 Charges parlementaires	326 451 784	299 118 539	319 625 579	307 511 943	12 113 636	-18 939 841	-5,80 %
<i>dont Indemnités parlementaires</i>	<i>50 447 108</i>	<i>51 079 921</i>	<i>51 233 921</i>	<i>50 689 767</i>	<i>544 154</i>	<i>242 659</i>	<i>0,48 %</i>
<i>Charges sociales</i>	<i>64 523 529</i>	<i>66 808 406</i>	<i>70 192 056</i>	<i>73 829 541</i>	<i>-3 637 485</i>	<i>9 306 012</i>	<i>14,42 %</i>
<i>Secrétariat parlementaire</i>	<i>194 145 523</i>	<i>161 841 040</i>	<i>169 134 830</i>	<i>162 867 693</i>	<i>6 267 137</i>	<i>-31 277 830</i>	<i>-16,11 %</i>
<i>Voyages et déplacements</i>	<i>7 097 942</i>	<i>7 683 000</i>	<i>6 168 000</i>	<i>6 118 931</i>	<i>49 069</i>	<i>-979 011</i>	<i>-13,79 %</i>
<i>Charges de représentation</i>	<i>3 480 385</i>	<i>5 288 172</i>	<i>6 230 972</i>	<i>4 599 003</i>	<i>1 631 969</i>	<i>1 118 618</i>	<i>32,14 %</i>
<i>Autres charges</i>	<i>6 757 297</i>	<i>6 418 000</i>	<i>16 665 800</i>	<i>9 407 009</i>	<i>7 258 791</i>	<i>2 649 712</i>	<i>39,21 %</i>
67-69 Charges exceptionnelles et imprévues	32 885	2 025 000	2 025 000	26 906	1 998 094	-5 979	-18,18 %
B – SECTION D'INVESTISSEMENT	32 179 261	26 628 000	28 939 000	19 897 517	9 041 483	-12 281 744	-38,1
C – DÉPENSES BUDGÉTAIRES TOTALES (A+B)	576 295 299	550 062 839	568 415 079	543 160 144	25 254 935	-33 135 155	-5,75 %
D – RECETTES BUDGÉTAIRES PROPRES	8 697 895	3 713 540	3 907 840	7 599 506	3 691 666	-1 098 389	39,80 %
E – DOTATION DE L'ÉTAT	517 890 000	517 890 000	517 890 000	517 890 000	0	0	0,00 %
F – RÉSULTAT BUDGÉTAIRE (D+E-C)	- 49 707 404	- 28 458 999	- 46 617 239	- 17 670 639	- 28 946 600	-32 036 765	-64,45 %
G – CHARGES EXTRABUDGÉTAIRES	29 981 326			30 259 454		278 128	0,93%
H – PRODUITS EXTRABUDGÉTAIRES	20 620 555			19 937 801		-682 754	-3,31%
I – RÉSULTAT COMPTABLE (F-G+H+B)	-26 888 913			-8 094 774		18 794 139	-69,90%

Source : Assemblée nationale.